Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél.: 01.41.24.80.54 - Fax: 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger -94112 Arcueil cx twitter: SNES/FSU CRETEIL @SnesFsuCreteil



LES RETRAITÉ-E-S DEMANDENT LE PROGRAMME!

édito

'est dans une curieuse ambiance que les premières semaines de 2017 se sont déroulées. Chaque jour, ou presque, apportant son lot de surprises et de scandales que ce soit à l'international par les premières déclarations du nouveau président des États-Unis, ou au plan national suite aux affaires affligeantes dont les multiples rebondissements sont distillés avec délectation par les chaînes d'information continue.

Les violences de certains policiers ont révolté les citoyens que nous sommes et failli embraser une nouvelle fois les banlieues. Il aura fallu toute la détermination d'une population responsable et le courage des acteurs locaux pour que cela n'aille pas plus loin. Toutefois, la situation reste fragile. C'est maintenant à la justice de s'exercer.

Pendant ce temps, les candidats à la présidentielle commencent à dérouler leur programme. Parmi les différents points que nous dénonçons depuis longtemps déjà, on note la persistance :

- des attaques contre la protection sociale ;
- des attaques contre la Fonction publique et le risque de privatisation d'un certain nombre de services publics;
- des mesures fiscales injustes qui accentueraient la dégradation de notre pouvoir d'achat ;
- du risque d'aggravation du chômage ;
- → du refus de prendre en compte la situation des 16 millions de retraité-e-s dans la société française.

nous faudra donc scruter avec attention les propositions de chacun et les interroger sur leur programme, comme la FSU a prévu de le faire.

Sans attendre, défendons nos revendications et faisons-nous entendre:

- en répondant au questionnaire établi par le groupe des 9 et que vous trouverez dans cette circulaire ;
- en participant aux AG de S1 dans les trois départements de l'académie ;
- en participant aux manifestations organisées le 30 mars à l'appel du groupe des 9 pour la défense et l'amélioration des retraites et des conditions de vie des retraité-e-s.

Le collectif des retraité-e-s du SNES-FSU de l'académie de Créteil

24 février 2017

calendrier -

MARDI 7 MARS

- → Journée de mobilisation pour défendre les services publics
- → Mobilisation dans les hôpitaux publics

MERCREDI 8 MARS

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Rassemblement à 15h40 place de la République puis, manifestation à 17h30 République-Opéra

LES AG DES RETRAITÉ-E-S DU SNES DANS LES DÉPARTEMENTS

MARDI 14 MARS

AG du S1 77: 14h00

local de la FSU - 2 rue de la Varenne -Melun

MARDI 14 MARS

AG du S1 94: 09h30

Maison des syndicats - 11/13 rue des Archives - Créteil

JEUDI 16 MARS

AG du S1 93:09h30

Bourse du Travail - 1 rue de la Libération - Bobigny

MARDI 21 MARS

Conférence organisée par la FSU d'Île-de-France :

« Que sont les mutuelles devenues ? »

avec Frédéric PIERRU, sociologue, membre du Collectif « Pour une santé égalitaire et solidaire »

à 14h00 au S4 - 46 avenue d'Ivry - Paris 13ème

JOURNÉE DE MOBILISATION DES RETRAITÉ-E-S

JEUDI 30 MARS

à l'appel du Groupe des 9

MANIFESTATION ÎLE-DE-FRANCE

Rendez-vous 14h00 Gare de l'Est en direction de République

(trajet à confirmer, consultez le site du SNES)

1/ Édito - Calendrier 2/ Compte-rendu du stage "Bientôt la retraite" - Actifs et retraités main dans la main 3/ Droits des femmes - A voir absolument! 34 CETA 5/ Questionnaire - Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES hebdomadaire - Directrice de Publication M. Clodoré - CP 0519S06883 N°13-29

STAGE « *BIENTÔT À LA RETRAITE* » DES COLLÈGUES PRÉOCCUPÉ-E-S PAR LEUR AVENIR

Le 30 janvier, plus de 60 collègues ont participé au stage « *Bientôt à la retraite* » animé conjointement par le secteur départ en retraite et le secteur retraités. Particulièrement inquiets cette année, un grand nombre de « jeunes » futurs retraités s'étaient déplacés, certains envisageant de prendre leur retraite largement au-delà de 2020. Les questions furent multiples : « comment le PPCR va-t-il influer sur le montant de ma pension ? », « l'âge de départ risque-t-il d'être encore reculé ? », « dois-je partir avant 2018, avant que de nouvelles mesures défavorables ne se mettent en place ? » etc. C'est dire que l'incertitude qui règne au niveau politique en l'attente des élections est porteuse d'anxiété.

Un autre constat nous a frappés : la lassitude, la fatigue des collègues qui enseignent dans des conditions de plus en plus difficiles et déstabilisantes, notamment en collège du fait de la réforme, et doivent cependant travailler plus longtemps pour éviter la décote.

Ces collègues ont été particulièrement attentifs à l'exposé de Marie-Louise BILLY sur les réformes qui se sont succédé depuis 1993 et très ouverts aux thématiques concernant plus précisément les retraités : pouvoir d'achat, loi ASV, place du retraité dans la société, ils ont ainsi pris conscience de la nécessité de rester syndiqués pour pouvoir mieux s'informer et se défendre.

L'après-midi a été consacré aux questions plus pointues et techniques auxquelles le duo Marie-Louise BILLY et Gracianne CHARLES a répondu avec toujours autant de précision et de compétence. Merci à toutes les deux.

Martine STEMPER



Marie-Louise BILLY



Vue d'ensemble



Actif-ve-s et retraité-e-s main dans la main

Conformément aux mandats du SNES du dernier congrès, nous avons décidé de constituer un groupe de réflexion et de travail rassemblant des actifs et des retraités pour traiter différents thèmes parfois absents de l'ordre du jour des réunions régulières par manque de temps et urgence des problèmes de terrain. La mise en place de ce groupe aura lieu le lundi 6 mars et nous aborderons pour commencer le thème de la protection sociale, sujet particulièrement prégnant dans la campagne électorale en cours. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de nos travaux et des actions que nous pourrons mettre en œuvre.

Martine STEMPER



N'oubliez pas de renvoyer le questionnaire retraités en utilisant l'enveloppe T jointe. Merci de noter votre département en haut du questionnaire.

LA FSU APPELLE À L'ACTION ET À LA GRÈVE POUR LES DROITS DES FEMMES LE MERCREDI 8 MARS À 15h40



La journée du 8 mars ne se « fête » pas par un cadeau ou une distribution de fleurs sur le lieu de travail. Journée internationale pour les droits des femmes, elle est une journée de lutte pour l'égalité. En 2017, le contexte politique, social et économique international comme national n'offre pas de répit pour toutes celles et ceux qui œuvrent à plus d'égalité et de justice sociale. La banalisation des idées d'extrême droite, la montée des conservateurs dans les élections (aux États-Unis, dans différents pays Européens notamment) sont des signes inquiétants pour les droits des femmes, pour les droits des populations qui fuient les guerres, la tyrannie, l'homophobie ou tout simplement la misère.

En France, le contexte social et politique avec les dernières lois (Travail, Macron, Rebsamen...), la répression du mouvement social, comme la banalisation des idées de l'extrême droite obligent nos organisations syndicales et féministes à s'allier pour contrer pied à pied leur propagande mensongère et les reculs sociaux pour les salarié-es, chômeurs/ses, précaires, étudiant-es et retraité-es.

Retrouvez la suite de l'article dans le 8 pages « Pour Elles Info » publié sur le site de la FSU : http://www.fsu.fr/IMG/pdf/pour_elles_8mars_2017_4p.pdf
Vous y trouverez aussi la raison pour laquelle la grève débutera le 8 mars à 15h40.



A voir absolument!

Vous n'avez pas encore vu le film « La Sociale » de Gilles PERRET ? Ne le manquez pas ! Il passe encore dans de nombreuses villes et bien souvent suivi de débats animés par des réseaux de militants. Tout savoir sur la création de la Sécurité sociale en 1945 grâce à la volonté sans faille d'Ambroise CROIZAT, ministre du travail de 1945 à 1947, et réfléchir sur les progrès ainsi apportés à nos concitoyens, met du baume au cœur et donne des forces pour poursuivre les engagements à défendre notre protection sociale que d'aucuns voudraient bien voir à terre.

Martine STEMPER





Ambroise CROIZAT (1901-1951) au Ministère du Travail, en 1946

L'APPROBATION DU CETA PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN,

UN COUP DE FORCE ANTI-DÉMOCRATIQUE

Le 15 février 2017, à Strasbourg, le Parlement européen a ratifié le traité de libre-échange entre le Canada et l'UE, le CETA, à une majorité de 408 voix pour, 254 votes contre, et 33 abstentions*. Rien n'y aura donc fait : ni le dépôt de 3 millions et demi de signatures d'opposants européens, ni les très nombreuses manifestations, ni les mobilisations à Strasbourg même - dont le sit-in de deux jours aux portes du Parlement. Pas plus que l'adoption, le 2 février, par l'Assemblée Nationale française, d'une proposition de résolution des députés Front de Gauche, pour un débat démocratique sur le CETA, afin de :



- consulter en urgence le parlement avant la mise en œuvre provisoire du CETA et soumettre sa ratification à la volonté populaire par un référendum;
- demander l'inscription de cette proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale avant la fin de la législature le 26 février**.

De même, du côté canadien, où depuis des années une opposition citoyenne et universitaire au CETA a dénoncé un modèle vicié et anti-démocratique, un moyen d'introduire plus de dérégulation dans l'économie canadienne, de la privatiser, tout en augmentant le pouvoir des entreprises***.



Après la ratification par le Conseil européen, puis par le Parlement, doit s'ouvrir la 3ème phase des ratifications nationales, pour que l'accord soit validé dans l'ordre juridique européen. Toutefois, <u>avant l'adoption finale</u>, l'approbation du Parlement implique l'entrée en vigueur « provisoire » du texte sur l'essentiel de ses chapitres ; autrement dit, dès la fin mars, en plus de la suppression d'une majorité écrasante de droits de douane, c'est, en matière de contenu, la quasitotalité du CETA qui sera appliquée ! Procédure qui risque de faire des parlements nationaux des chambres d'enregistrement, au grand dam des intérêts des peuples concernés et qui bien entendu soulève de nombreux points de

controverse****. Entre autres conséquences dans un futur proche : 92% des produits agricoles canadiens entreront sans droit de douane sur le marché européen ; la « coopération réglementaire » qui vise à niveler les normes sanitaires, sociales, environnementales par le bas va s'organiser ; les investissements des entreprises européennes dans les sables bitumeux canadiens vont augmenter ; les quelques 35 500 communes françaises devront appliquer les procédures du CETA dans le domaine des marchés publics, de l'ouverture de leurs services locaux ou encore de la réglementation des activités des entreprises canadiennes sur leur sol. Des évolutions silencieuses dans un premier

temps, mais très lourdes dans leurs implications à court et à long terme sur le terrain : aggravation de la crise agricole, des problèmes de santé publique, mais aussi destruction de la planète...

Devant ces avancées scélérates, les peuples européens n'ont pas d'autre choix que de peser de tout leur poids pour faire échec à la ratification par leur parlement respectif. Une entreprise qui peut sembler ardue, dans cette période de recrudescence des luttes politiques et syndicales contre les atteintes portées aux droits des citoyens et des travailleurs. C'est cependant un combat à mener de toute urgence, en multipliant l'information sur le CETA, autant que sur le TAFTA (mis en veilleuse pour le moment, mais non abandonné), ainsi que sur la multiplication, sous l'impulsion de la



Commission européenne soutenue par la plupart des États membres, de cette « nouvelle génération » de traités commerciaux, comprenant des dispositions visant à museler les citoyens. Le rejet de ce traité dépend de notre mobilisation, en particulier au niveau syndical, et de notre détermination à dénoncer le caractère néfaste et destructeur d'un tel traité.

Nicole MEDJIGBODO

^{*} cf. « Le CETA, un ersatz du TAFTA? », circulaire du SNES Créteil, 21/11/2016. Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009, le Parlement européen détient un droit de veto en matière commerciale : il aurait pu rejeter l'accord comme il l'avait fait avec l'ACTA en 2012 (accord commercial anti-contrefaçons).

^{**} Cette proposition a été adoptée contre l'avis du gouvernement. Son soutien par Benoît HAMON et ses partisans a amené le PS à s'abstenir.

*** Voir la Lettre ouverte d'universitaires canadiens en soutien au parlement wallon en octobre 2016, reprise par MEDIAPART : « Chez nous au Canada, notre démocratie a souffert parce que le gouvernement fédéral a fait le forcing pour imposer des accords comme l'ALENA et le CETA sans votes législatifs aux niveaux fédéral et provincial. Par conséquent, sans l'approbation des représentants élus nous nous sommes retrouvés avec un ISDS liant tous les niveaux de gouvernement et qui liera encore très longtemps tous les futurs gouvernements élus au Canada. Notre expérience montre clairement les dangers auxquels est confrontée la démocratie européenne dans le cas du CETA ».

^{****} Parmi les questions qui se posent : que se passe-t-il si un État ne ratifie pas ? Ce qui a déjà été appliqué le restera-t-il ou sera-t-il abrégé ? Il a aussi été avancé par des constitutionnalistes que certaines des dispositions du CETA seraient contraires à la Constitution (<u>Challenges</u>, 15/02/2017). Voir Patrick LE HYARIC, <u>Le traité avec le Canada mis à nu</u>, Ed. de l'Humanité, « Les parlements bafoués », p. 112-120.